



## Suppression de la prime exceptionnelle

Par **Iacinou**, le **01/02/2013** à **21:24**

Bonjour,

j'ai un ami qui travaille comme chef gerant dans un restaurant d'entreprise et depuis plus de 10 ans il touchait chaque année une prime exceptionnelle comme tous les chefs gerant des autres restaurants que la société gère, hors cette année il n'a pas eu la prime exceptionnelle et seulement lui, car les autres chefs eux l'ont touché.

Alors j'aimerais savoir si la société a le droit de ne pas la lui donner. Sachant que rien dans son travail ne justifiait cette suppression.

Vous remerciant par avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **01/02/2013** à **21:39**

Bonjour,

Le salarié pourrait déjà demander à l'employeur de réparer cet oubli et s'il refuse de justifier sa décision...